

ARBRES FRUITIERS

Les vergers haute-tige, un pilier essentiel de la production et de la biodiversité

Les vergers haute-tige représentent un système de production et un élément écologique et paysager important. La gestion et l'implantation de ces vergers sont encadrées par des directives techniques et des conditions d'octroi de contributions. Cet article en détaille les spécificités.

Par arbres fruitiers haute-tige on entend les arbres à pépins et à noyau, ainsi que les amandiers, noyers, châtaigniers et certaines espèces fruitières sauvages. Leur tronc doit mesurer au moins 1,20 mètre pour les arbres à noyau et amandiers, et 1,60 mètre pour les arbres à pépins, noyers et châtaigniers, mesuré du sol jusqu'au-dessous de la première ramifications. De plus, un jeune arbre doit présenter au moins trois branches latérales ligneuses. Les arbres morts sur pied d'un diamètre ≥ 20 centimètres, ainsi que ceux présentant une forte proportion de bois mort sont également pris en compte.

La notion de verger s'applique dès lors que l'on a un ensemble d'arbres haute-tige d'au moins 20 individus, distants au maximum de 30 mètres les uns des autres et situés sur la surface agricole utile de l'exploitation. Un verger peut s'étendre sur plusieurs parcelles.

Importance pour l'agriculture

Les vergers haute-tige allient production fruitière et utilisation extensive du sol, offrant ainsi une exploitation multifonctionnelle (production, entretien du paysage,

maintien des pratiques traditionnelles). Cependant, leur productivité par hectare est inférieure à celle des systèmes intensifs et la récolte plus exigeante en main-d'œuvre, ce qui oriente leur valorisation vers la transformation et les circuits courts.

Importance pour l'écologie

Ces vergers constituent des milieux riches en structures favorables à la faune. En effet, cavités naturelles, arbres âgés ou morts servent de refuges aux oiseaux, chauves-souris et insectes. De plus, la biodiversité est renforcée par la proximité de haies, bosquets, murets, tas de branches et surfaces extensives, offrant des sites de nidification, de la nourriture et des corridors de déplacement. Certaines espèces, comme le tourcol ou le rouge-queue à front blanc, utilisent volontiers les cavités des vieux troncs; pour les nouvelles plantations, la pose de nichoirs adaptés aux espèces locales fournit des abris appropriés en l'absence initiale de sites de nidification naturels.

Entretien des vergers existants

L'entretien vise à préserver un patrimoine paysager et culturel, garantir la productivité et la valeur écologique sur le long terme. Il comprend le maintien des arbres vieillissants par des tailles adaptées de ces derniers, en particulier les plus anciens et ceux présentant du bois mort, car ce sont des habitats essentiels pour la faune. La plantation d'individus de remplacement est effectuée lorsque nécessaire.

Plantation de nouveaux vergers

Le bon développement d'un verger haute-tige repose sur



Un vieux verger bien entretenu contribue à la richesse du paysage et préserve notre patrimoine traditionnel.

PASCAL CORNUZ

une planification rigoureuse de la plantation et de l'entretien. Il est recommandé de choisir des variétés résistantes et, si possible, locales, en commandant les plants suffisamment tôt pour assurer leur disponibilité et leur qualité. Un emplacement ensoleillé est également à privilégier. La densité et l'espacement des arbres doivent être déterminés en fonction de leur développement futur, des passages requis pour la mécanisation et la fenaison, et des exigences réglementaires. Enfin, il est judicieux de prévoir dès la plantation l'emplacement des structures complémentaires comme les tas de branches, haies ou bosquets.

Conditions d'octroi – Qualité I (QI)

Pour l'octroi des contributions, seuls les arbres haute-tige présents sur l'exploitation au 1^{er} mai sont pris en

compte, la contribution étant accordée à partir d'un minimum de 20 arbres annoncés.

Les arbres doivent être plantés à des distances garantissant un développement et un rendement normaux. Les distances préconisées sont de 10 à 12 mètres pour les arbres à pépins et les cerisiers, de 8 à 10 mètres pour les arbres à noyau, et de 10 à 14 mètres pour les noyers.

Les contributions sont octroyées jusqu'à une densité maximale de 120 arbres/ha pour les fruitiers à pépins et à noyau (hors cerisiers), et de 100 arbres/ha pour les cerisiers, noyers et châtaigniers. Si le verger contient des arbres à densité différente de façon hétérogène, une densité moyenne de 110 arbres/ha sera appliquée. Dans la pratique, il peut y avoir une densité d'arbres supérieure mais, dans ce cas, le nombre d'arbres pris en compte ne

pourra excéder la densité maximale prévue. Par ailleurs une distance minimale de 10 m par rapport à la forêt est requise, mesurée du milieu du tronc au peuplement forestier.

Enfin, la formation et l'entretien doivent suivre les règles de l'art: cela inclut une taille de formation durant les dix premières années, la gestion des gourmands et l'éclaircissage pour assurer une bonne pénétration lumineuse. Le tronc doit être attaché à un tuteur sans frottement et protégé du gibier et du bétail. L'usage d'herbicides est interdit au pied des arbres, sauf pour les sujets de moins de cinq ans.

Conditions d'octroi – Qualité II (QII)

Pour être éligibles, les vergers QII doivent couvrir une surface minimale de 20 ares, mesurée à 5 mètres autour des arbres périphériques, et comporter au moins 10 arbres haute-tige. Concernant la densité, elle doit se situer entre 30 et 120 arbres/ha pour les fruitiers à pépins et à noyau, sauf pour les cerisiers, noyers et châtaigniers, pour lesquels la limite supérieure est de 100 arbres/ha. Il est important de noter que, contrairement aux conditions QI, tout dépassement de la densité maximale entraînera le refus de tous les arbres pour la QII.

Une surface corrélée (lire l'encadré) est requise pour les vergers QII. Elle doit être située au pied du verger ou à une distance maximale de 50 mètres. Elle peut être composée de plusieurs éléments ou être gérée par une autre exploitation. Sa dimension minimale dépend du nombre d'arbres du verger. Pour un verger comptant jusqu'à 200 arbres, il faut prévoir 0,5 are par arbre. Au-delà de 200 arbres, chaque arbre supplémentaire nécessite 0,25 are en plus. Cette approche garantit que l'espace écologique alloué demeure proportionnel à la densité arboricole et à l'impact environnemental de l'exploitation.

Les vergers QII doivent aussi intégrer au minimum trois types d'éléments structurels destinés à favoriser la biodiversité, tels que tas de branches, haies, bosquets,

Surface et types de surfaces

La surface corrélée renforce la valeur écologique des vergers haute-tige. Seuls certains types de SPB sont acceptés: prairies extensives, prairies peu intensives de qualité II, pâturages extensifs de qualité II, jachères florales ou tournantes, haies et bosquets champêtres, ourlets sur terres associées. Elles offrent nourriture et refuges aux oiseaux, insectes et petits mammifères, contribuant à l'équilibre naturel autour des vergers.

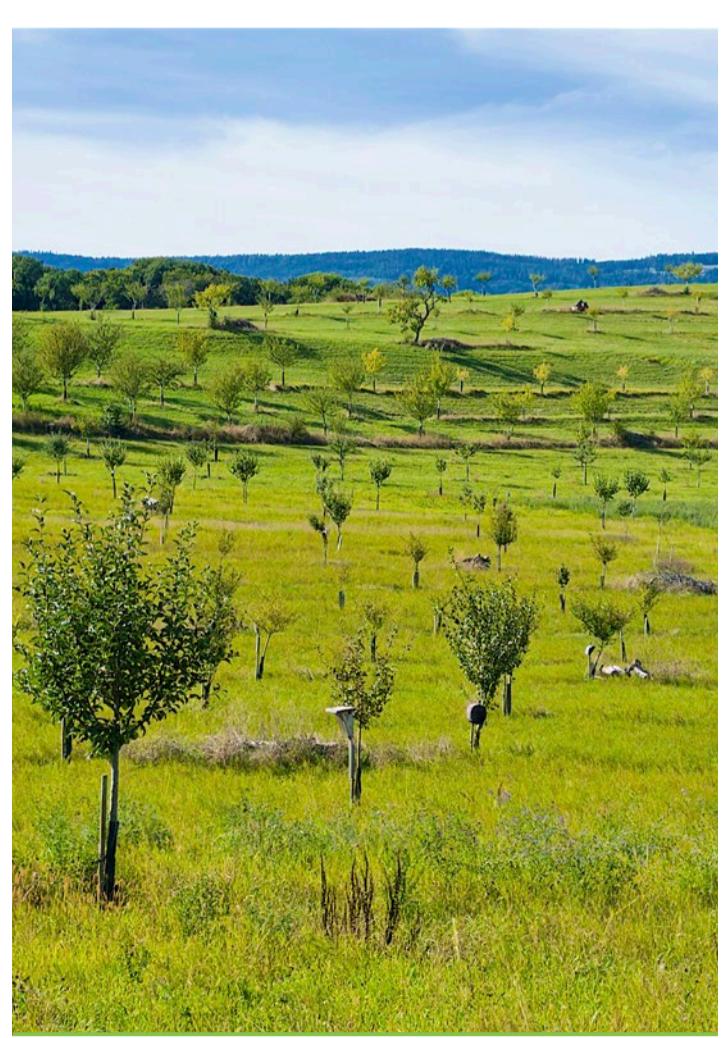
PC

murets, zones herbacées extensives ou ourlets floristiques. Peuvent être pris en compte aussi bien les éléments de structure situés sur la surface propre à l'exploitation que sur les surfaces voisines, à une distance maximale de 30 mètres du verger. Leurs types et dimensions minimales doivent être conformes aux prescriptions de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Au-delà de 60 arbres, un élément structurel supplémentaire est requis par tranche de 20 arbres additionnels.

Un site de nidification (cavité ou nichoir) est requis pour chaque tranche de 10 arbres. Les nichoirs doivent être répartis de manière homogène et peuvent être placés jusqu'à 30 m du verger, mesurés depuis la couronne de l'arbre le plus proche.

Les contributions financières QII sont conditionnées au respect de ces critères et au maintien du nombre d'arbres pour toute la durée du contrat. Les exigences définies pour la qualité I constituent des prérequis indispensables pour bénéficier de la qualité II.

PASCAL CORNUZ,
TAXATRICE QII POUR LA COBRA



La planification d'une nouvelle plantation inclut l'entretien du verger, un travail conséquent qui représente un investissement en heures important à long terme.

PASCAL CORNUZ

Repères

Les conditions des contributions

Qualité I (QI)

- Minimum 20 arbres sur l'exploitation.
- Hauteur de tronc: arbres à noyau et amandiers $\geq 1,20$ m; autres fruitiers $\geq 1,60$ mètre.
- Nombre maximal d'arbres/ha: 120 arbres fruitiers à pépins ou à noyau (sauf cerisiers); 100 cerisiers, noyers et châtaigniers.
- Distance à la forêt: ≥ 10 m, mesurée depuis le milieu du tronc jusqu'aux premiers éléments boisés.
- Entretien suivi selon les règles de l'art les 10 premières années.
- Herbicides: interdits au pied des arbres sauf pour les sujets de moins de cinq ans.

Qualité II (QII) – en plus des critères QI

- Surface minimale du verger: 20 ares et au moins 10 arbres; surface mesurée à 5 mètres du tronc des arbres périphériques.
- Densité: 30-120 arbres/hectare pour fruitiers à pépins ou à noyau (sauf cerisiers); 30-100 arbres/hectare pour cerisiers, noyers et châtaigniers (une densité supérieure à la maximale autorisée invalide l'acceptation du verger avec QII).
- Distance entre les arbres: maximum 30 mètres.
- Nichoirs/cavités: minimum 1 par 10 arbres, placement possible jusqu'à 30 m du verger.
- Surface corrélée: 0,5 are/arbre pour 0-200 arbres; 0,25 are/arbre pour les arbres au-delà du 200^e; distance ≤ 50 m mesurée depuis la couronne de l'arbre le plus proche.
- Éléments structurels: au moins 3 types pour ≤ 60 arbres; ajouter 1 élément par tranche de 20 arbres supplémentaires; respecter les dimensions minimales.
- Distance aux éléments de structures: ≤ 30 m mesurée depuis la couronne de l'arbre le plus proche.

PC

INFORMATIONS UTILES

www.agrinatur.ch
Toutes les infos et conseils se trouvent sur la page dédiée aux arbres fruitiers haute-tige.